

**Commune de Sainte-Reine**  
**Département de Savoie**

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2023-48**

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Votes pour : 09

Votes contre : 0

Abstention : 0

Préfecture

**L'an deux mille vingt-trois le 08 décembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 04 décembre 2023

**Présents** : Mesdames, Messieurs,

FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERIER Marine, PERRIER Mathieu, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, GACHET Stéphanie, MATKOVIC-PELLERIN Jessica, PRAVERT Mikaël.

**Absents excusés** : LEXTRAIT Emmanuel, SAMSON Aurélie

**Secrétaire de séance** : VIBERT Annie

**Objet : Acquisition parcelles cadastrées n° ZD 407 et ZD 412**

Le Maire expose au conseil municipal son attention d'acquérir des parcelles foncières dans le but de créer un espace communal autour de la Chapelle d'Épernay. Suite au bornage effectué, les parcelles ZD156b et ZD 158g sont renumérotées comme suit :

- Parcelle cadastrée n° ZD 407 (anciennement ZD156b) d'une contenance de 31m<sup>2</sup> au prix de 2170 €
- Parcelle cadastrée n° ZD 412 (anciennement ZD158g) d'une contenance de 189 m<sup>2</sup> au prix de 13230 m<sup>2</sup> €.

Le prix est défini à 70 € le mètre<sup>2</sup>. Soit un montant total de 15400 €.

La commune sera représentée par l'office notarial « SCP GIRARD

ETEOCLE ROISSARD ARNOFFI-ROCHER », notaires associés : 541 avenue du Grésivaudan, 73800 MONTMELIAN et prendra à sa charge les frais de notaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- approuve l'acquisition des parcelles cadastrées n° ZD 407 et ZD 412 situées sur la commune de Sainte-Reine au prix de 15400 €.
- approuve le choix que la commune sera représentée par l'office notarial « SCP GIRARD ETEOCLE ROISSARD ARNOFFI-ROCHER », notaires associés : 541 avenue du Grésivaudan, 73800 MONTMELIAN et prendra à sa charge les frais de notaire.
- autorise le maire à signer l'acte de vente relatif à l'acquisition des parcelles cadastrées n° ZD 407 et ZD 412.

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.*

*Et ont signé au registre les membres présents.*

*Sainte-Reine le 08 décembre 2023*

La secrétaire

Vibert Annie

Le Maire

Philippe FERRARI

